



Direction de la recherche parlementaire
Bibliothèque du Parlement

EN BREF

Stephen Laurent
Le 27 novembre 2002

(Dés)équilibre fiscal au Canada : les deux côtés du débat

Où sont les besoins et qui a l'argent? Une question fondamentale

Les déséquilibres fiscaux verticaux ne sont pas seulement une question de chiffres, mais un problème qui touche au cœur même de la fédération canadienne.

G.C. Ruggeri
Professeur d'économie
Université du Nouveau-Brunswick, décembre 2001

Le débat entourant la répartition des recettes et des responsabilités en matière de dépenses entre Ottawa et les provinces n'est pas nouveau. Aujourd'hui, les gouvernements provinciaux estiment être dans une situation désespérée : la montée des coûts pèse lourdement sur leurs finances. Des provinces comme le Québec étudient avec détermination la question du déséquilibre fiscal vertical dans le cadre de tribunes et de commissions d'enquête et ont exigé que le gouvernement fédéral corrige la situation.

Le point de vue des provinces

Les besoins, et ils sont énormes, se trouvent dans les provinces, mais les moyens, et ils sont énormes, se trouvent à Ottawa.

Bernard Landry
Premier ministre du Québec, mai 2001

Selon les premiers ministres des provinces et des territoires, le Canada a perdu son équilibre fiscal : alors que provinces et territoires ont du mal à s'acquitter de toutes leurs responsabilités en matière de dépenses, surtout en santé et en éducation – les secteurs où les dépenses publiques augmentent le plus rapidement –, le gouvernement fédéral vient d'annoncer son cinquième excédent budgétaire consécutif, et il s'attend à voir durer sa bonne santé budgétaire. En s'appuyant sur un certain nombre de rapports et de documents d'information récents, les provinces font valoir que,

depuis la création du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) dans le budget de 1995 et les coupes concomitantes dans les transferts fédéraux, le cadre financier de la fédération les désavantage beaucoup. Les premiers ministres demandent des augmentations du financement fédéral au moyen du TCSPS et des paiements de péréquation et des transferts supplémentaires de points d'impôt, pour disposer d'une plus grande part des assiettes fiscales.

La Commission Séguin et le Conference Board du Canada

Ce contexte est assez facile à décrire : le gouvernement fédéral occupe trop d'espace fiscal par rapport à ses compétences [...] Si le fédéral donne la TPS au Québec, on le règle le problème du financement en santé.

Yves Séguin
Président de la Commission sur le déséquilibre fiscal
mars 2002

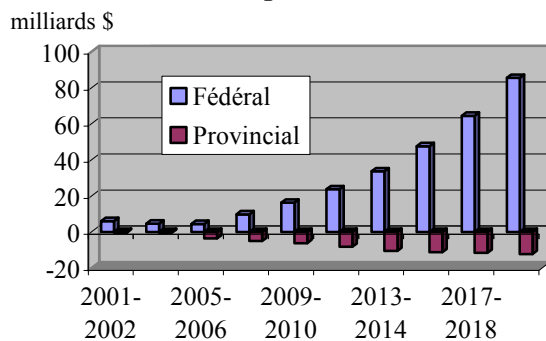
C'est le gouvernement du Québec qui s'est penché avec le plus de détermination sur la question du déséquilibre fiscal, notamment en créant la Commission Séguin en mars 2001 et tenant le Forum national sur le déséquilibre fiscal en octobre 2002.

Le Rapport Séguin est devenu la bible du gouvernement québécois dans son différend avec Ottawa à propos du déséquilibre fiscal vertical. La Commission a établi que les provinces ont besoin de ressources financières supplémentaires. Pour rétablir l'équilibre fiscal de la fédération, elle a recommandé la suppression du TCSPS et le transfert de la taxe sur les produits et services (TPS) aux provinces. Selon la Commission, cette nouvelle division de l'assiette fiscale porterait sur environ 27 milliards de dollars par an, soit huit milliards de plus que ce que les provinces reçoivent actuellement au titre du TCSPS. Il faudrait également revoir la façon de calculer les paiements de

péréquation, pour éviter que les provinces moins nanties soient désavantagées par une nouvelle répartition des ressources fiscales.

Le Conference Board du Canada, qui a préparé des projections fiscales pour la Commission Séguin, a approfondi le champ de son étude de manière à comprendre toutes les provinces. Il a conclu que, si le niveau d'imposition ou de dépenses ne change pas, les excédents dégagés par le gouvernement fédéral augmenteront régulièrement au cours des 20 prochaines années, alors que les provinces et les territoires seront globalement déficitaires entre 2001-2002 et 2019-2020.

Projections : Équilibres budgétaires fédéral et provincial



Source : Conference Board du Canada, *Projections des équilibres financiers des gouvernements du Canada et des provinces et territoires*, Ottawa, 2002.

Les projections du Conference Board du Canada ont toutefois suscité bien des critiques, parce que l'hypothèse de départ était que le gouvernement ne modifierait ni ses dépenses ni ses impôts pendant 20 ans. Comme le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, l'a dit, « lorsque les projections s'appuient sur l'hypothèse que les gouvernements ne dévieront pas de leur trajectoire pendant 20 ans, les résultats sont loin d'être réalistes ».

La perspective fédérale

Il ne peut pas y avoir déséquilibre au détriment d'un ordre de gouvernement quand celui-ci a accès à toutes les sources de revenus et dispose même d'un monopole sur des sources importantes telles les loteries et les redevances sur les ressources naturelles.

Stéphane Dion

Ministre fédéral des Affaires intergouvernementales
octobre 2002

De l'avis du gouvernement fédéral, Ottawa et les provinces ont accès à toutes les grandes sources actuelles de recettes, ce qui fait que la notion de déséquilibre fiscal vertical ne s'applique pas au Canada. Par ailleurs, les provinces ont un accès exclusif à des assiettes fiscales comme les redevances pétrolières, les profits du jeu de l'alcool ainsi que les impôts fonciers. Pour le fédéral, le fait que presque toutes les provinces aient choisi de réduire leurs impôts semble indiquer qu'elles disposent de revenus suffisants pour assumer leurs dépenses. De plus, les transferts fédéraux de fonds (30,7 milliards de dollars en 2002-2003) et de points d'impôt (16,6 milliards de dollars), qui appuient leurs programmes sociaux, sont censés augmenter trois fois plus vite que les recettes fédérales. Et, à ceux qui prétendent que les déficits provinciaux sont la preuve d'un déséquilibre fiscal, Ottawa répond que les années où le fédéral a affiché des déficits considérables, personne ne disait qu'il était victime du déséquilibre fiscal vertical.

Du côté des dépenses, le gouvernement fédéral estime qu'il subit des contraintes budgétaires bien plus fortes que les provinces en raison de son lourd endettement. Les frais de la dette ont absorbé quelque 24 p. 100 des revenus du fédéral en 2000-2001, contre 11 p. 100 environ des revenus des provinces. Les dépenses fédérales font aussi l'objet de pressions croissantes à la hausse dans des domaines comme les prestations aux aînés, les Autochtones, la recherche et le développement, l'acquisition de compétences et l'apprentissage et, plus récemment, la sécurité.

Enfin, on parle peu du déséquilibre fiscal vertical entre les gouvernements provinciaux et les gouvernements municipaux. Pourtant, beaucoup de grandes villes ont des sources de recettes trop limitées pour les responsabilités qu'elles doivent assumer. Par exemple, la ville de Montréal génère 80 p. 100 de ses recettes à partir d'une source, les taxes foncières.

Le problème n'est pas l'apanage du Canada

Le Canada n'est pas le seul pays où les débats sur le déséquilibre fiscal de la fédération font rage. Les gouvernements australien, américain, suisse et allemand sont constamment pris à partie par les États, les cantons ou les länders à propos de la division de l'autorité et des responsabilités en matière budgétaire.